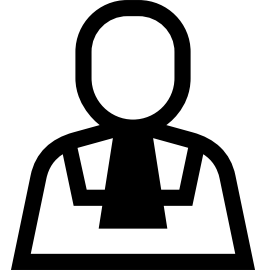




Programme de formation des parajuristes

Mémo 2.1 : UTILISER LA LOI Accompagnement continu après avoir fait appel à un avocat



Le soutien continu du parajuriste au dossier/à la personne après l'avoir orienté vers un avocat est essentiel – voici comment vous pouvez continuer à le soutenir :

En tant que parajuriste, vous devez expliquer à la personne référencée (voir ci-dessous) : À quoi s'attendre lors des interactions avec un avocat ou un cabinet d'avocats :

- **Vous ne parlerez peut-être pas immédiatement à un avocat** : Les avocats sont des personnes très occupées. Ils assistent aux audiences, aux dépositions, aux médiations, aux conférences et aux réunions avec leurs clients, et rédigent toutes sortes de mémoires, de plaidoiries et d'accords. Lorsque vous contactez un cabinet d'avocats, il est fort probable que vous vous adressiez d'abord à l'équipe juridique, par exemple à un assistant juridique. Cette équipe est là pour vous aider en recueillant vos informations et en les communiquant aux avocats.
- **À quoi s'attendre lors d'une consultation avec un avocat** : Lors de votre consultation, vous passerez en revue les détails de votre dossier, explorerez vos options juridiques et discuterez des obstacles potentiels. L'avocat vous posera probablement des questions ciblées sur votre situation afin d'évaluer sa capacité à vous représenter efficacement. Cette rencontre vous permettra également de poser les questions que vous avez préparées et de déterminer si l'avocat est le mieux placé pour répondre à vos besoins.
- **L'avocat pourrait ne pas être en mesure de prendre en charge votre dossier** : Chaque cabinet est différent. Certains cabinets sont plus occupés que d'autres. Un bon avocat limitera le nombre de dossiers qu'il prend en charge afin de pouvoir accorder à chaque dossier le temps et l'attention qu'il mérite. Il arrive que lorsque vous contactez un cabinet, vous fournissiez des informations sur votre dossier, pour finalement découvrir que les avocats ne peuvent pas le prendre en charge compte tenu de leur charge de travail actuelle. Dans la plupart des cas, le cabinet peut vous orienter vers d'autres cabinets pratiquant le même domaine. Si vous pensez avoir une réclamation fondée, vous devriez continuer à vous faire représenter.
- **Choisir son avocat** : Dans certains contextes, les avocats sont rares, et les avocats prêts à apporter leur soutien bénévolement ou recommandés par une ONG sont peu nombreux. Par conséquent, le choix est souvent restreint. Cependant, cela signifie généralement que ces avocats sont plus sensibles à la situation et souhaitent apporter leur aide, et donc plus formés et plus compétents.

Dans le cas particulier où le client a le choix entre plusieurs avocats, voici quelques conseils : il est préférable de faire appel à un avocat spécialisé dans le domaine juridique concerné. Plus un avocat est expérimenté, plus il acquiert de compétences. Si vous discutez avec un avocat mais que vous avez le sentiment qu'il ne maîtrise pas parfaitement le domaine juridique, il est préférable de poursuivre vos recherches jusqu'à trouver un avocat de confiance.

**En tant que parajuriste, vous pouvez aider la personne à se préparer à sa rencontre avec l'avocat.
Voici quelques conseils pour vous aider à préparer la rencontre avec l'avocat :**

- **Étudiez les éléments du dossier** : Chaque type de demande comporte des éléments spécifiques qui doivent être prouvés pour obtenir gain de cause. Étudier les éléments du type de demande que vous souhaitez intenter vous aidera à communiquer avec l'avocat et à lui transmettre les informations les plus importantes (ex. : témoignages, documents...).
- **Soyez organisé** : Essayez de créer un récit clair et complet de la situation. Vous pouvez aider la personne à consigner tout ce qui s'est passé, du début à la fin, par ordre chronologique, en indiquant même les dates et les faits. Ne laissez pas votre pauvre avocat se débrouiller seul avec une surcharge d'informations éparses.
- **Soyez précis** : des détails apparemment futiles, comme la météo, peuvent, à première vue, paraître négligeables. Mais aux yeux de la loi, chaque détail compte ; chaque variable peut potentiellement faire avancer votre dossier. En tant qu'assistant juridique, vous pouvez apporter votre soutien en étant les yeux et les oreilles de l'avocat, afin qu'il ait une vue d'ensemble (et surtout, précise). Donnez des précisions (noms, dates et incidents précis) et des informations factuelles pour obtenir une vision claire et nette.
- **Préparez les documents** : Les avocats ont souvent besoin de consulter des documents pour comprendre le dossier. Par exemple, si vous appelez au sujet d'un problème d'héritage, l'avocat aura probablement besoin d'une copie du testament ou de la fiducie du défunt. Préparez votre document.
- **Soyez honnête** : clair et net : ne mentez pas. N'oubliez pas que l'assistant juridique, l'avocat et le dossier font partie de la même équipe. L'avocat ne peut divulguer d'informations confidentielles à quiconque sans votre autorisation. Omettre des faits pertinents ou ajouter des informations fictives à votre récit ne fera que nuire au client. Cela l'aidera à vous prodiguer les conseils et l'orientation appropriés pour garantir le meilleur résultat possible.
- **Aidez à répondre aux questions précises de l'avocat** : Lorsque le client contacte un avocat, celui-ci lui pose des questions très précises afin de déterminer les éléments du dossier. Si un avocat (ou son équipe) pose une question précise, il a besoin de ces informations pour déterminer la viabilité du dossier. Essayez de vous limiter à ces questions précises. Si l'avocat estime pouvoir vous représenter, vous aurez l'occasion d'approfondir la question.
- **Demandez et aidez à clarifier** : Un avocat peut utiliser beaucoup de jargon et semer la confusion chez son client. En tant qu'assistant juridique, vous pouvez l'aider à comprendre et à simplifier le texte. Si, en tant qu'assistant juridique, vous êtes également confus ou incertain, n'hésitez pas à demander des éclaircissements. Le droit peut être complexe, et ce n'est pas le moment de deviner le sens du texte ou de faire semblant de comprendre le jargon juridique. Informez simplement votre avocat, qui fera de son mieux pour vous expliquer les choses en termes simples. Assurez-vous toujours que votre interlocuteur comprenne tous les détails ; il est de la responsabilité de l'avocat de s'assurer que son client comprenne, mais en tant qu'assistant juridique, vous pouvez également le soutenir et jouer un rôle clé.

- **Tenez l'avocat informé** : les choses sont vouées à évoluer. Et lorsqu'elles surviennent, il est impératif d'informer l'avocat. Chaque petit détail ou évolution peut modifier radicalement la situation juridique, pour le meilleur ou pour le pire. Certaines situations juridiques peuvent prendre plus de temps à résoudre ; il est donc préférable de rester en contact avec l'avocat dès que de nouvelles informations pertinentes apparaissent.
- **Ayez une liste de questions à portée de main** : En tant qu'assistant juridique, le client peut avoir des questions ou identifier des points qui le concernent ou qui concernent son dossier. Vous pouvez l'aider à les répertorier. Les avocats ne peuvent généralement pas donner de conseils juridiques sans analyser en profondeur les faits de la situation, ce qui prend du temps. La plupart des avocats sont très occupés et n'ont pas le temps de répondre à toutes les questions. Pour optimiser la consultation, préparez une liste de questions à poser à l'avocat. Celles-ci peuvent inclure des questions sur son expérience, sa structure tarifaire et les résultats potentiels de votre dossier. Il est également important de vous renseigner sur son approche de communication et sur la fréquence à laquelle le client peut s'attendre à recevoir des mises à jour concernant l'avancement du dossier.

En tant qu'assistant juridique, vous devrez accompagner le client, l'aider à rédiger sa question et sa déclaration, et l'aider à comprendre le processus. Les exemples ci-dessus illustrent comment accompagner une personne que vous avez orientée vers un avocat. L'orientation vers un avocat n'est pas la fin, mais le début d'un long accompagnement tout au long du processus juridique !

